22,057/B/1

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b30542856

DES MOYENS

LES PLUS PROPRES A ÉTEINDRE

LES MALADIES

VÉNÉRIENNES.

DES MOYENS

LES PLUS PROPRES A ÉTEINDRE

LES

MALADIES VÉNÉRIENNES,

Pour ſervir de ſuite à l'*Art de ſe traiter ſoi-même dans les Maladies Vénériennes.*

Par M. BOURRU, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris.

A AMSTERDAM,

Et ſe trouve à PARIS,

Chez J. P. COSTARD, Libraire, rue S. Jean de Beauvais, premiere porte cochere au-deſſus du Collége.

M. DCC. LXXI.

Sicut ad pœnam ſufficit meditari punienda; ſic & ad laudem ſatis eſt conari prædicanda.

(Ap. Fl**.)

L'Auteur de cet Ouvrage ayant été informé des dangers ſans nombre auxquels ſe ſont expoſés beaucoup de Particuliers de Provinces & des Pays étrangers, qui ſe ſont traités, d'après des contrefactions de ſon Livre intitulé, *L'art de ſe traiter ſoi-même dans les Maladies Vénériennes*, profite de la publication de celui-ci pour avertir que la véritable Édition, la ſeule à laquelle on doive ajouter foi, ne ſe trouve qu'à Paris chez le même Libraire, auquel il faut s'adreſſer directement. On la reconnoîtra 1°. au format qui eſt grand in-8°. 2°. à ſon ſeing, précédé de ces mots au revers du frontiſpice : *Cette Édition eſt la ſeule véritable.* Signé J. P. Costard, *rue Saint-Jean de Beauvais.*

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

AVANT-PROPOS.

Tout Peuple peut être divisé en trois classes. La premiere comprend les Grands & tous les Citoyens qui jouissent d'une fortune brillante. Aucun Ouvrage de Médecine ne peut regarder ceux qui composent cette classe. Ils ont recours aux Médecins, & aux plus habiles, lorsqu'ils sont malades : leurs richesses les mettent à même de reconnoître généreusement les peines & les soins de ceux qui les traitent.

On doit ranger dans la seconde classe tous les Citoyens qu'une fortune aisée a rendu propres à recevoir une

*éducation libérale. Tels ſont la plupart des Marchands, les Gens d'affaires, une partie du Militaire, les Employés, &c. Ce ſont toutes ces perſonnes que j'ai eues en vue, lorſque j'ai fait imprimer l'*Art de ſe traiter ſoi-même dans les Maladies Vénériennes. *Les connoiſſances qu'elles acquierent ordinairement dans la jeuneſſe, leur donnent une intelligence aſſez grande pour pouvoir la plupart du temps ſe traiter elles-mêmes à la faveur d'un Ouvrage qui les guide dans ces maladies qu'il eſt fort intéreſſant pour elles de tenir ſecrettes, & qui ſouvent ne deviennent ſérieuſes que pour avoir été négligées dans leurs principes. La rapidité ſurprenante avec laquelle la premiere Edition de*

mon Ouvrage s'eſt épuiſée, malgré les contrefactions multipliées qui en ont été faites en différens endroits, me prouve que je n'ai point manqué mon but.

Enfin la troiſiéme claſſe, qui ſans doute eſt la plus nombreuſe, englobe tous les gens mal-aiſés, obligés de vivre du travail journalier de leurs mains, privés par état de toutes ſortes de connoiſſances, excepté de celles qui ſont propres à leur procurer la vie. Ç'auroit été s'abuſer, que de croire que l'Ouvrage que je regardois comme avantageux à la ſeconde claſſe, auroit auſſi pu convenir à cette troiſiéme. En effet, ceux qui y ſont renfermés, ignorant la plupart juſqu'à cet art qui nous fait converſer

avec les abſens, ne peuvent abſolument tirer aucun parti des Livres, même de ceux qui ſembleroient devoir leur être les plus utiles.

Il m'a paru cependant d'autant plus néceſſaire de ne pas abandonner cette derniere partie du Peuple à la furie des Maladies Vénériennes, qu'elle en doit être préciſément regardée comme la pépiniere. Il n'y a perſonne qui en réfléchiſſant un peu, ne ſente que la plus grande partie des maux vénériens qui affectent les deux premieres claſſes, prend ſa ſource dans la derniere. Dans celle-ci, on n'a ordinairement ni l'intelligence propre à pouvoir ſe traiter ſoi-même, *ni les ſecours d'argent néceſſaires pour ſe faire traiter par des Médecins*

inſtruits, ni même ſouvent le temps convenable pour être guéri radicalement de certains ſymptômes vénériens. Cependant l'amour qui rend tous les hommes égaux, mêle les différentes claſſes, & de-là la diſſémination continuelle du virus vénérien.

J'ai donc cru devoir intéreſſer le Gouvernement en faveur de cette portion du Peuple, qui, bien que dénuée de richeſſes, fait la force d'un Etat, parce qu'elle eſt le germe de la population, très-perſuadé que ſi l'on peut en déraciner les Maladies Vénériennes, on viendra à bout de les éteindre tout-à-fait en peu de temps. C'eſt dans ce deſſein que j'ai entrepris ce Mémoire. On s'appercevra aiſément qu'il auroit pu être beaucoup

plus étendu, mieux écrit, préſenté d'une maniere plus intéreſſante ; mais c'eſt aſſez pour moi, ſi l'on veut bien me tenir compte de la bonne intention que j'ai eue en le dreſſant. J'ai eu en vue le bien de l'humanité ; & lorſque c'eſt un pareil motif qui excite, il ſuffit toujours d'avoir voulu bien faire.

MÉMOIRE

SUR

LES MOYENS

LES PLUS PROPRES À ÉTEINDRE

LES

MALADIES VÉNÉRIENNES.

SI le tableau des maladies contagieuſes qui menacent les hommes, a quelque choſe d'effrayant pour eux, rien n'eſt plus propre à les raſſurer, que de leur préſenter les ſecours qu'ils peuvent trouver contr'elles,

ſoit dans les reſſources de la Médecine, ſoit dans la vigilance des Gouvernemens auxquels ils ſont aſſujettis. Que ne doivent-ils donc pas attendre de la réunion de ces deux moyens ? Et quels ſeront déſormais les maux de cette eſpèce, aſſez actifs pour attaquer l'humanité, lorſqu'elle aura été abritée par la ſcience des Médecins, réunie à la ſageſſe des Miniſtres ? N'eſt-ce pas en effet à une pareille union que nous devons l'extinction de la Lèpre, maladie ſi terrible autrefois & par la manière prompte dont elle étendoit ſes domaines, & par les ſymptômes effrayans dont elle accompagnoit ſa marche, & par l'opiniâtreté avec laquelle elle réſiſtoit aux remedes les plus énergiques,

& en apparence les mieux choiſis ? Un ſemblable concert n'éloigne-t-il pas journellement de nos heureuſes contrées la Peſte, ce fléau redoutable, qui chez des Peuples moins inſtruits que nous, ne laiſſe guères paſſer d'années ſans exercer ſes ravages, & moiſſonner un grand nombre d'humains ? N'eſt-ce pas encore la même harmonie qui met des bornes aux progrès de ces Maladies épidémiques, qui déſolant quelquefois nos campagnes, arrachent le Laboureur à ſa charrue ; ou s'introduiſant dans les camps, ſans s'arrêter aux barrieres qui les défendent, immoleroient bientôt Soldats & Officiers, & laiſſeroient la Patrie ſans ſecours, expoſée aux inſultes de l'ennemi ?

Deux Maladies du même genre, & qui n'ont rien entr'elles de commun que le nom, demandent maintenant le même concours pour être extirpées. L'une, plus vive & plus féroce, non contente d'enlever annuellement le ſeptiéme des hommes, ſe plaît ſouvent à défigurer la plus belle portion de l'humanité. L'autre, plus lente dans ſes progrès, & en apparence moins cruelle, frappe certainement des coups auſſi meurtriers; mais comme ils ſont portés plus furtivement, & qu'ils ſont de nature à être cachés avec ſoin, ſes dégâts preſque inſenſibles portent un caractere moins effrayant. Depuis pluſieurs années l'univers entier ſecoue le joug de la premiere, & cherche à l'anéan-

tir. Plût à Dieu que l'Europe, plus attentive à ſes intérêts, n'eût pas attendu ſi tard à reſſerrer les progrès de la ſeconde ! Ses habitans ſeroient vraiſemblablement délivrés à cette heure du plus funeſte des maux.

Mais quoi ! les Gouvernemens Européens ont-ils coutume de mettre des bornes à leur ſageſſe ? Les François particulierement n'ont-ils pas toujours le droit de réclamer la bonté paternelle du Maître qui les gouverne ? Ne ſeroit-il donc plus temps de mettre un frein à ces funeſtes Maladies qui empoiſonnent les ſources de la vie, tranſmettent de race en race des levains de mille maux, défigurent l'humanité, & ne vont à rien moins qu'à l'énerver & à la détruire ?

Il faudroit être bien peu verſé dans l'Hiſtoire, pour ignorer les différens moyens dont on s'eſt ſervi avec ſuccès, ſelon les circonſtances, pour éteindre les Maladies contagieuſes, ſoit dans le commencement de leur apparition, ſoit même après leur avoir laiſſé le temps de prendre des racines & des forces. Etudier la cauſe de ces Maladies, s'inſtruire de leur marche, les ſurprendre dans leur route, les attaquer par des remedes propres, les forcer dans leurs retranchemens, ſéparer enfin avec ſoin les perſonnes ſaines de celles qui ſont atteintes du levain dangereux, telle a toujours été la méthode avec laquelle on a procédé avec fruit à leur deſtruction. Si les Maladies Vénérien-

nes

nes ſont ſi communes maintenant ; qu'on peut dire qu'elles infectent preſque toutes les ſociétés, on ne peut s'en prendre qu'à l'omiſſion des préceptes qui viennent d'être poſés. En effet, quoique leur règne en Europe date d'environ trois ſiécles, quelqu'un peut-il ſe flatter de connoître parfaitement leur cauſe ? Leur marche n'eſt-elle pas le plus ſouvent dérobée ? Sait-on les remedes les plus propres à les combattre ſelon les diverſes conjonctures ? Enfin les Gouvernemens ont-ils fait les moindres efforts pour que les perſonnes attaquées de cette contagion ne puſſent point ſe mêler avec les gens ſains, & pour empêcher la communication d'un virus auſſi deſtructeur ? Il faut

l'avouer, depuis trois cens ans ces maladies paroiſſent s'adoucir; mais ſemblables à ces poiſons qui perdent de leur vigueur, ſelon qu'on les délaie dans une plus grande quantité de liquide, n'ont-elles pas gagné du terrain, à meſure qu'elles ont perdu de leur premiere férocité, & n'ont-elles pas jetté des racines plus fortes & plus étendues, à proportion que leurs ſymptômes ſe ſont rendus moins redoutables ?

Ce ſeroit ſe perdre en paroles ſuperflues, que de rapporter les foibles meſures que prirent les différens Peuples de l'Europe à l'apparition d'un mal ſi ſubit, pour ſe mettre à couvert de ſes dangereux effets. Toujours eſt-il bien certain que ſi celles que l'on adopta en

France ne furent pas assez efficaces pour arrêter ses progrès, les efforts que firent les Nations voisines eurent encore d'autant moins d'efficacité, que leur Gouvernement est au-dessous de celui sous lequel nous avons le bonheur de vivre. Il est cependant vrai de dire qu'on parut dans ce Royaume ne vouloir rien négliger pour couper promptement le cours d'une Maladie qui promettoit devoir faire par la suite de grands ravages; mais le Gouvernement se mêla seul d'une affaire qui demandoit les lumieres des Officiers de santé, & vraisemblablement c'est ce qui fit échouer en peu de temps les mesures qu'il prit pour arrêter le progrès des Maladies Vénériennes.

Dès 1497, c'eſt-à-dire environ deux ans après l'apparition de ce fléau, le Parlement de Paris donna un Arrêt qui ordonne à toutes perſonnes infectées de vérole de ſe retirer de la Ville, ſi elles ſont étrangeres, ou ſinon de ſe tranſporter dans les Hôpitaux, à moins qu'elles n'aiment mieux ſe faire traiter chez elles. Il eſt bien étonnant qu'on n'ait pas joint au diſpoſitif de cet Arrêt l'indication de quelques Hôpitaux notamment deſtinés à la cure des perſonnes infectées. Cela eſt même d'autant plus ſurprenant, qu'il y avoit alors grand nombre d'Hôpitaux fondés autrefois pour les Lépreux, & qui devenoient preſque ſans fonctions, faute de malades qui puſſent en

conſommer les revenus. Il eſt encore bien ſingulier que l'idée de faire ſervir les Léproſeries de retraite aux vérolés ne ſoit pas venue dans l'eſprit, principalement dans un temps où l'on étoit preſque perſuadé que les Maladies Vénériennes n'étoient qu'une lèpre déguiſée.

Quoi qu'il en ſoit, il ne faut donc pas croire que, d'après cet Arrêt, on établît alors des Hôpitaux deſtinés ſpécialement à la cure de ces Maladies. Les perſonnes qui s'en trouverent atteintes furent forcées de ſe retirer dans les Hoſpices ordinaires, où, vu la grande quantité de diverſes Maladies qui y ont toujours afflué, & l'opiniâtreté des maux vénériens, dont à peine

connoiſſoit-on le ſpécifique, on les réputoit incurables, & on les laiſſoit abandonnées à leur malheureux ſort, ou bien on les ſoumettoit à des traitemens inefficaces, quoique violens & ſouvent meurtriers.

Ce ne fut que bien tard, & plutôt par des arrangemens d'intérêt qu'autrement, que les Hôpitaux ordinaires ſe libérerent de recevoir les malades attaqués de ſymptômes vénériens; & alors il fut ſtatué qu'il y auroit des Hoſpices particuliers où ſe feroient des traitemens de ces Maladies, gratuits & non aux frais de l'Etat, mais des Hôpitaux qui vouloient ſe décharger d'une beſogne auſſi fatiguante qu'incommode.

De-là l'origine de ces traitemens gratuits inſtitués aux Hôpitaux de la Trinité & de Saint Euſtache en 1536, à l'Hôpital de Saint Nicolas en 1540, à l'Hôpital de l'Ourcine en 1559, & enfin à l'Hôpital de Bicêtre, depuis que cette Maiſon a été donnée à l'Hôpital Général en 1656. Il eſt aiſé de s'imaginer de quel peu d'utilité ont pu être de pareils établiſſemens, qui n'ont aucune part à la munificence de nos Rois, dans leſquels l'intérêt public n'eſt entré pour rien, pour leſquels les Médecins n'ont point été conſultés, enfin formés peut-être à la vérité ſous les yeux du Miniſtere public, mais moins de ſa propre volonté que de ſon conſentement. Auſſi peut-on bien

assurer qu'ils n'ont jamais mis & ne mettront jamais aucunes bornes aux Maladies Vénériennes.

En effet, pour s'en tenir aux traitemens qui se font dans certains Hôpitaux, & qui sont presque les seuls qui subsistent de nos jours, de quels avantages peuvent-ils être pour l'Etat ? L'emplacement qui leur est destiné n'étant pas assez vaste pour contenir tous ceux qui auroient besoin d'y être reçus, & les Malades par cette raison ne pouvant y être admis qu'à tour de rôle, ils périssent la plupart avant que d'avoir pu se jetter dans cette espece de piscine. En second lieu, dans ces Hôpitaux les traitemens ne sont que d'une nature. Tous les Malades y sont soumis au traite-

ment connu ſous le nom de *grands Remedes* : traitement peut-être favorable dans quelques circonſtances, mais maintenant très-peu employé par les grands Médecins, tant à cauſe des riſques & des dangers auxquels il expoſe les Malades, que pour ſon efficacité douteuſe. Enfin quels éclairciſſemens ſur la cauſe & la cure des Maladies Vénériennes peut-on retirer des traitemens conduits par de jeunes Chirurgiens trop peu verſés dans les principes de la Médecine, pour pouvoir jetter quelque jour ſur des Maladies que d'habiles Médecins n'ont pu encore reconnoître parfaitement ? On jugera encore mieux du peu de profit que l'Etat retire d'une telle inſtitution, ſi l'on ajoute

à ce qui vient d'être dit, que ce n'eſt qu'après avoir perdu toute reſſource & laiſſé invétérer la Maladie, que les pauvres ont coutume de ſe préſenter pour ſubir ces traitemens auxquels très-peu de malades ſurvivent, ſi l'on en croit la voix publique.

Pénétré ſans doute de ces raiſons, & guidé par les principes les plus purs de l'humanité, le ſage Magiſtrat, chargé de veiller à la Police de cette Capitale, vient d'établir un traitement gratuit en faveur des enfans attaqués de Maladies Vénériennes. Le même Patriote a cru devoir auſſi ordonner des conſultations gratuites pour les pauvres atteints des mêmes maux. Cet établiſſement eſt peut-être le

premier & le ſeul pas qu'on ait fait pour arrêter les progrès de ces Maladies. Il eſt confié aux ſoins d'un Médecin de la Faculté de Paris. On ne pouvoit mieux faire que de choiſir dans cette illuſtre Compagnie des armes contre un fléau ſi redoutable.

Il eſt cependant impoſſible de ne pas reconnoître qu'un pareil établiſſement, quelque louable qu'il ſoit, ne met encore qu'un obſtacle bien léger au progrès des Maladies Vénériennes. On ſait que les enfans attaqués de ces Maladies, compoſent le plus petit nombre des Vérolés. Et de plus, ne ſeroit-il pas beaucoup plus court & plus naturel de chercher à rendre les adultes propres à ne donner à l'Etat que des enfans

ſains, robuſtes, bien conſtitués, & capables de le ſervir?

On ne peut faire entrer au nombre des moyens qu'on a cru devoir oppoſer à la diſſémination du mal vénérien, quelques Hoſpices particuliers, uniquement deſtinés au traitement des Gens de Guerre. Tant qu'on n'attaquera pas univerſellement le mal vénérien, on ne doit pas ſe flatter de jamais borner ſes progrès. Pour l'anéantir, ce n'eſt point en détail qu'il faut le combattre, mais en gros. D'ailleurs les Hoſpices particuliers ne ſont-ils pas quelquefois dirigés par des gens qui n'étant ni Médecins ni Chirurgiens, n'y adminiſtrent que des remedes douteux, incertains, & qui doivent tomber tôt ou tard dans le diſcré-

dit, par le peu de circonſtances auxquelles ils ſont adaptés?

Si d'un côté l'on veut bien faire attention à la foibleſſe des barrieres qu'on a oppoſées juſqu'ici au Mal Vénérien, & de l'autre à la multitude de Charlatans & de gens ſans aveu, dont l'unique ſavoir eſt d'endormir dans une ſécurité dangereuſe les malades qu'ils n'ont pu ni tuer, ni guérir, on n'aura aucun lieu d'être ſurpris de la rapidité avec laquelle ce mal a fait des progrès, & de l'étendue du domaine qu'il s'eſt acquis.

Il ſuffit d'avoir préſenté en raccourci la maniere dont on s'eſt conduit juſqu'à préſent à l'égard des Maladies Vénériennes, & l'inſuffiſance des moyens qu'on a employés

pour arrêter leur marche : c'eſt tracer la voie que l'on doit maintenant tenir pour procéder à leur anéantiſſement. Pour arriver à ce but déſirable, il ne faut que prendre préciſément le contre-pied de tout ce qu'on a fait juſqu'ici. Fonder à Paris, & même dans toutes les grandes Villes du Royaume, un Hôpital uniquement deſtiné à la cure des Maladies Vénériennes ; confier la direction des malades qui y ſeront renfermés aux ſoins d'un Médecin éclairé, & entierement éloigné de toute eſpece de charlataniſme ; proſcrire abſolument tout Charlatan diſtributeur de remedes anti-vénériens, pour laiſſer totalement la cure de ces maladies aux gens de l'art ; enfin ſévir, autant

qu'il ſera poſſible, contre ces eſpeces de libertins qui ſe font un jeu de les communiquer : c'eſt à quoi l'on peut réduire tout ce que doit faire un Gouvernement qui voudra purger l'humanité d'un mal qui chez le Peuple coupe le fil de la population, & arrête les Grands au milieu du cours de leurs plaiſirs.

La néceſſité d'établir à Paris, & même dans toutes les grandes Villes du Royaume, un Hôpital uniquement deſtiné aux Vénériens, ſe fait aſſez ſentir par tout ce qui a été dit précédemment, pour qu'on ſoit diſpenſé de la prouver davantage. On a d'ailleurs l'exemple de la Lèpre, qui n'a pu être combattue avec ſuccès que par un pareil moyen. La Ladrerie étant une maladie con-

tre laquelle on ne connoiſſoit point de remedes ſpécifiques, il étoit naturel que ceux qui en étoient attaqués fuſſent en grand nombre. Auſſi les Hiſtoriens nous aſſurent-ils qu'on comptoit en ce Royaume plus de dix-neuf mille Léproſeries. On ne fera pas remarquer que la Vérole eſt une maladie toute différente; que l'on connoît ſes ſpécifiques, & que conſéquemment pour la détruire, il n'eſt certainement pas beſoin d'un ſi grand nombre d'Hôpitaux deſtinés à ſa cure. Mais ce qu'il eſt eſſentiel d'obſerver, c'eſt que, de même que les Léproſeries étoient entretenues par la libéralité de nos Rois, il paroît auſſi qu'il ſeroit maintenant à propos que les Hôpitaux pour les Vénériens

nériens tinſſent leur fondation de la munificence royale.

On ne doit pas croire cependant qu'il faille des dépenſes immenſes pour un pareil établiſſement. Non, une ſage économie, un arrangement bien combiné pourroit aiſément tenir lieu de riches revenus. On oſe aſſurer par exemple qu'à Paris un Hôpital de trois cent lits bien dotés pourroit ſuffire pour traiter & guérir environ ſix mille malades par an. En effet, le temps que peut prendre la cure de ces Maladies, eſt preſque borné. Lorſqu'elles ont été bien traitées, le temps de la convaleſcence qui leur ſuccede eſt très-court. L'Hôpital pourroit donc être renouvellé de malades ſept ou huit fois par année.

De plus, on ſait qu'il y a beaucoup de ſymptômes vénériens qui n'exigeroient pas réſidence. On ſe contenteroit de donner des conſeils & de fournir des médicamens à ceux qui ſe trouveroient attaqués de ces derniers, & l'on n'ignore pas que ce ſeroit le plus grand nombre. Il eſt aiſé de juger par ce calcul, peut-être même encore porté trop haut, combien il en coûteroit peu pour procurer à la ſociété un avantage réel, & fondé ſur la cure d'une ſi grande quantité de malades attaqués ſur-tout d'une maladie qui ſe propage par la voie du plaiſir & de la volupté.

On a fait entendre qu'il ſeroit indiſpenſable de donner la direction de l'Hôpital projetté à un Mé-

decin éclairé & abſolument ennemi de tout charlataniſme. C'eſt effectivement de ce choix ſeul que doit dépendre le plus grand avantage qu'on puiſſe retirer de l'établiſſement qu'on propoſe. La cauſe, la nature, le ſiége des Maladies Vénériennes à découvrir, leurs différentes eſpeces à diſtinguer, diverſes épreuves à ſuivre ſur les remedes les plus accrédités pour leur cure, afin de conſtater les cas où leur vertu eſt la plus aſſurée, peut-être de nouveaux remedes à tenter, enfin beaucoup de nouvelles expériences à faire, tout cela ne peut être que du reſſort d'un Médecin très-éclairé. Il eſt ſenſible d'un autre côté que tous ces travaux demandent un homme abſolument dévoué au bien

de l'humanité, & capable de ſacrifier ſes propres intérêts au bonheur de l'humanité. C'eſt préciſément ce qu'on a entendu, lorſqu'on a demandé un Médecin entierement éloigné de toute eſpece de charlataniſme.

Lorſqu'on dit qu'il eſt néceſſaire que le Médecin ait la direction de l'Hôpital projetté, il s'en faut bien que ce ſoit la direction pécuniaire qu'on ait en vue. Quel eſt le vrai Médecin qui voudroit ſe charger de l'office d'Entrepreneur ? Cette affaire regarderoit le Commerce, ou pour mieux dire la Finance. Mais ce qu'il eſt à propos de ne pas perdre de vue, c'eſt qu'il ſeroit indiſpenſable que le Médecin eût le commandement, l'autorité ſur

tous les gens attachés à l'Hôpital, Entrepreneurs, Directeurs ou autres. Il ne faut pas même penſer que ce point ſoit tout-à-fait indifférent. Loin qu'il le ſoit, ce qu'on ſtipule ici pour le Médecin de l'Hôpital des Vénériens, devroit être accordé en général à tous les Médecins des Hôpitaux deſtinés à la cure des Maladies. Combien de fois ces Médecins n'ont-ils pas lieu de regretter cette autorité que l'on réclame ici, autorité qu'ils feroient tourner au profit des pauvres malades confiés à leurs ſoins, & dont l'Etat conſéquemment ne pourroit manquer de tirer de grands avantages?

Les Gouvernemens les plus vantés pour leur ſageſſe, ſachant mettre

une juſte valeur à la vie des hommes, ont toujours eu grand ſoin de pourvoir à ce que les Citoyens ne puſſent s'adreſſer, en cas de maladies, qu'à des Médecins inſtruits, & qui euſſent donné des preuves ſuffiſantes de leur habileté à les traiter & à les guérir. Ce n'eſt pas ſeulement chez les Peuples anciens qu'on trouve des exemples de ſévérité exercée tant ſur les malades qui confioient leur vie à des mains inhabiles à la ſauver, que ſur ceux qui ſans être reconnus Médecins par la Nation, ſe chargeoient par intérêt d'un dépôt ſi précieux à l'Etat. Il eſt vrai que c'eſt plutôt ſur ce dernier point que s'eſt porté la police des Nations modernes. Les Ordonnances

de nos Rois ſont préciſes ſur cet article. Cependant comme l'exécution des Loix eſt toujours relative à la pureté des mœurs, il n'eſt pas étonnant que dans un ſiécle où celles-ci ſont ſi corrompues, les premieres ſoient ſouvent enfreintes. Ainſi s'il exiſte ordinairement peu de méchans qui ne puiſſent trouver des hommes encore plus vicieux, on peut dire de même qu'il n'eſt que trop commun maintenant de voir de vils Charlatans trouver des protecteurs plus vils & plus mercenaires qu'eux, & à la faveur de leur crédit ou de leur autorité, ſe ſouſtraire aux peines que les Loix les plus ſages ont portées contr'eux.

Si le bien public ſouffre en gé-

néral de l'inexécution de ces Loix, il ſe trouve encore bien plus particulierement lézé, lorſqu'il eſt queſtion de Maladies contagieuſes que les remedes les plus ſpécifiques aſſoupiſſent pour un certain temps, lorſqu'il s'eſt gliſſé la moindre erreur dans l'adminiſtration, & qui ſe renouvellent enſuite ſous leurs premiers traits ou ſous des caracteres étrangers, ou bien qui paſſent ſourdement à de malheureux enfans qu'elles étouffent dès le berceau. Il eſt donc très-aiſé de ſentir de quelle importance il ſeroit pour un Etat qui voudroit éteindre les Maladies Vénériennes, de tenir la main à l'exécution des Ordonnances dont il vient d'être fait mention, & combien il ſeroit à propos que

tous les Empiriques, qui de Marchands privilégiés de remedes anti-vénériens, ſe transforment en Médecins, fuſſent totalement proſcrits. Il eſt très-certain que tant que le Gouvernement laiſſera ſubſiſter les diſtributeurs de Dragées anti-vénériennes, de Syrops anti-vénériens, de Remedes végétaux anti-vénériens, &c. les Maladies vénériennes ne feront que s'étendre & pulluler de plus en plus.

Peut-être objectera-t-on qu'une pareille proſcription priveroit la matiere médicinale des recherches dont le haſard pourroit quelquefois la doter ; que les préparations anti-moniales dont les Médecins font maintenant le plus d'uſage, tirent leur origine de gens qui

pourroient être rangés dans la classe des Charlatans ; qu'il en est de même de quelques préparations mercurielles qui ne sont pas absolument sans mérite ; enfin que l'émulation est la mere de toutes les découvertes heureuses.

Quelque spécieuse que puisse paroître cette objection, il est facile de la détruire.

Premierement, on pourroit y répondre, en disant que la somme des maux que tous ces secrets ont coutume de causer avant leur publicité, est toujours plus forte que le bien qu'on en retire par la suite.

En second lieu, on doit observer que l'établissement proposé d'un Hôpital royal pour les Vénériens,

eſt un des meilleurs moyens dont on puiſſe ſe ſervir pour enrichir, quant à cet article, d'une maniere ſûre, la matiere médicinale, & cela ſans mettre aucun obſtacle à l'émulation. En effet, les perſonnes qui par des études ſuivies, ou par haſard, auront fait découverte de quelques nouveaux remedes antivénériens, s'adreſſeroient à cet Hôpital. Là ils auroient lieu de faire preuve de la valeur de leur découverte; & une fois qu'elle ſeroit bien conſtatée, & que le Médecin de cet Hoſpice ſe ſeroit bien aſſuré de la validité du remede, des circonſtances auxquelles il peut être approprié, ſi véritablement il eſt nouveau, qui empêcheroit le Gouvernement d'en faire l'acquiſition?

Une telle acquiſition n'eſt pas ſans exemple ; & l'on ſait que la libéralité de nos Rois s'étendant à tout ce qui peut faire le bonheur de leur Peuple, c'eſt à elle que nous devons la connoiſſance de pluſieurs remedes excellens.

Troiſiémement enfin, en ſuppoſant que l'Hôpital pour les Vénériens n'ait pas lieu, ne pourroit-on pas laiſſer la liberté à toutes perſonnes de chercher de nouveaux remedes, en leur liant les mains de maniere qu'elles ne puſſent faire que le bien ſans faire le mal ? Seroit-il donc impoſſible ou même injuſte d'agir à l'égard des ſoi-diſans poſſeſſeurs de ſecrets, comme on fait à l'égard des propriétaires d'Eaux minérales ? N'y a-t-il pas un Bureau

public où ſe vendent ces remedes naturels que le ſein de la terre nous offre ? Pourquoi n'établiroit - on pas ſur ce même modele un Bureau général où ſe diſtribueroient tous les Elixirs, Opiates, Pommades, Syrops, Dragées, &c. dont on annonce journellement la compoſition comme quelque choſe de merveilleux ? Comme ce ſont les Médecins qui ordonnent à leurs malades l'uſage des différentes Eaux minérales qui peuvent leur convenir, & non pas les propriétaires de ces Eaux, de même auſſi ce ſeroient les Médecins, qui jugeant telle ou telle compoſition prétendue ſecrette convenable à telle ou telle maladie, la preſcriroient. Alors plus de ces affiches emphatiques ; plus de ces

belles obſervations imaginées à plaiſir ; plus de ces livrets dans leſquels le langage de la Médecine ſe trouve détourné & employé au ſoutien de l'Empiriſme ; enfin plus de ces aſſaſſinats clandeſtins qui ſe multiplient toujours à meſure que le charlataniſme devient plus commun.

Dès-lors qu'on ouvrira aux malheureux attaqués de maladies vénériennes un aſile prêt à les recevoir, & où ils pourront être bien traités & guéris, il n'y aura aucune injuſtice à ſévir & même rigoureuſement contre ceux qui négligeant de travailler à leur cure, ſemeront de côté & d'autre la maladie à l'extinction de laquelle on procédera. Ce n'eſt point ici le lieu d'indiquer la

maniere dont on doit s'y prendre. D'ailleurs c'eſt aux Magiſtrats à mettre en uſage les moyens qu'ils croiront les plus convenables & les plus propres à empêcher la diſſémination du virus qu'on propoſe d'anéantir. Il eſt ſeulement à obſerver que l'attention doit principalement ſe porter ſur les lieux de débauche, qui peuvent être regardés avec juſte raiſon comme le foyer de ces maux contagieux.

On n'examinera point ici ſi ces endroits de proſtitution ſont néceſſaires; il paroît qu'ils ont commencé leur exiſtence dès le premier inſtant que les hommes ont commencé à vivre en ſociété. Chez tous les Peuples de l'univers on les voit établis. Les Nations les

plus ſages les ont laiſſé ſubſiſter ; & leurs Légiſlateurs n'ont cherché que les moyens de les bien ordonner, ſelon les idées qu'ils s'étoient faites de leur utilité plus ou moins grande. Ce qui eſt certain, c'eſt que maintenant ils ſont de quelque utilité, ou qu'ils n'en ont aucune. Point de milieu. S'ils ne ſont d'aucun ſervice, il faut abſolument les détruire ; & dans des Villes auſſi bien policées que le ſont celles de ce Royaume, rien n'eſt ſi aiſé. S'ils peuvent avoir leurs avantages, il faut les régler de maniere que les ſociétés n'en ſoient point infectées, & qu'ils ne ſoient pas autant de dépôts du virus vénérien. La conduite ſuivante paroîtroit conduire ſurement à ce but.

A Paris, par exemple, on les diſtribueroit dans chaque quartier en nombre ſuffiſant. On les laiſſeroit alors jouir d'une publicité beaucoup plus grande que celle qui les caractériſe maintenant. Quel danger même quand ces lieux ſeroient auſſi publics que les Spectacles, les Cafés, &c. ? Les mœurs ne feroient vraiſemblablement qu'y gagner. Mais en même temps il ſeroit néceſſaire de tenir la main à ce qu'il ne s'en formât abſolument aucun autre ſecret. Chacune de ces Maiſons ſeroit ſous la direction d'une Maîtreſſe, obligée de répondre, ſous peine de punition corporelle, de la *non infection* de ſes compagnes. On ſoutiendroit ſon attention par quelque lucre

qu'on lui feroit faire, en l'autorisant de lever un certain droit fixe sur ceux qui iroient s'amuser. D'un côté, la punition dont cette Maîtresse seroit menacée, en cas qu'on eût contracté dans sa Maison une Maladie Vénérienne, punition qui seroit, si l'on veut, d'être enfermée pendant un an dans une Maison de force au pain & à l'eau; & de l'autre, la crainte qu'on a naturellement de gagner une maladie aussi fâcheuse que la Vérole, feroient que la Maîtresse auroit soin de n'avoir jamais que des filles bien saines, & que celles-ci s'assureroient de l'état sain des hommes avant d'avoir affaire à eux. Au reste, de quelque maniere qu'on s'y prenne pour régler les lieux de débauche, si l'on

peut venir à bout de les ordonner de ſorte qu'on ne riſque plus d'y attraper des ſymptômes vénériens, on conviendra que ce ſera déja reſſerrer conſidérablement les bornes de la contagion.

Il eſt clair que ſi l'on rétrécit de plus en plus la ſphère d'activité du levain vérolique, en même temps qu'on travaillera à guérir les perſonnes déja infectées, on parviendra en peu de temps à rendre les Maladies Vénériennes moins communes, & par la ſuite même à les éteindre. Qu'on ne ſe récrie pas que ce projet eſt une chimere : il n'eſt pas plus chimérique que ne l'ont été ceux qu'ont formés de célébres Médecins pour anéantir la petite Vérole. Que de gens ont

penſé que ces ſyſtêmes, inventés dans le Cabinet, n'étoient que pures ſpéculations qui manqueroient bientôt, ſi on vouloit les mettre à exécution ! Cependant ils viennent d'être mis en pratique depuis quelques années avec le ſuccès le plus heureux. On ſemoit à Paris le levain variolique, & d'habiles Médecins ſe concertant avec les Magiſtrats, l'étouffoient à Beziers. Que peut-on répliquer ?

Certainement on ne dira pas qu'il eſt plus aiſé d'anéantir la petite Vérole que la groſſe. Tout bien peſé, l'avantage ne peut manquer de reſter à cette derniere. L'air, les étoffes, les marchandiſes, &c. qui ſervent de véhicule aux miaſmes varioliques, ne convoient pas le

virus vénérien : le ſeul contact immédiat peut le faire paſſer d'un individu dans un autre. Il peut donc être démontré qu'il ne faut que vouloir anéantir les Maladies Vénériennes pour y réuſſir. C'eſt aux François à ouvrir la voie. Cette Nation ſi ingénieuſe ſera-t-elle donc toujours l'imitatrice ſervile de ſes voiſins ? Ce Peuple dont la conception eſt ſi vive, ne donnera-t-il donc jamais l'exemple de quelque établiſſement utile à l'humanité ?

L'étendue de notre commerce avec les Etrangers, ne doit donner lieu à aucune objection contre le projet qui vient d'être détaillé. Il eſt à la vérité certain que ce ſeroit peu de rendre les Maladies Véné-

riennes rares en France, si les Etats voisins ne prenoient les mêmes précautions que nous. Des Etrangers infectés, par une fréquentation dangereuse, renouvelleroient aisément l'incendie qu'on s'efforceroit ici d'éteindre. Mais aussi quelle idée de croire que les Nations qui nous avoisinent ne nous imiteroient pas? Le même intérêt qui engageroit les François à se délivrer d'un fléau destructeur, lie universellement tous les hommes. L'utilité de l'anéantissement des Maladies Vénériennes est pour tous les Peuples. Par-tout on prendroit les mêmes vues, & par-tout l'effet seroit le même.

FIN.